

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <p><b>Canton de Domont</b></p> <hr/> <p><b><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u></b>  <b><u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Délibération n°: 005-2025</b></p> <p><b>Du : 10 avril 2025</b></p> <p>Nombre de Conseillers :          en exercices : 11          présents : 10          pouvoir : 1          votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 05 avril 2025</p>
---	--

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
 Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,  
 Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Morgane Auger, Conseillères municipales,  
 Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

**ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :**

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

**ETAIT ABSENT EXCUSE :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

**OBJET : Affectation des résultats**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, l'instruction budgétaire M57,

**Vu**, la délibération n°004-2025 du 10 avril 2025 adoptant le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

**Considérant**, qu'il convient d'affecter le résultat du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025,

**Considérant**, que le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 présente un excédent de fonctionnement de 40 989.12 €, et un excédent d'investissement cumulé de 26 357.59 € qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2025,

**Considérant**, les besoins de financement de la commune pour l'année 2025, il est proposé d'inscrire l'excédent de fonctionnement de 40 989.12 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté et de reporter la somme de 26 357.59 € au chapitre 001 excédents d'investissement,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

**Considérant**, l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Approuve**, l'affectation de résultats comme tel :

- ✓ L'inscription de 40 989.12 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reportés,
- ✓ L'inscription de 26 357.59 € au chapitre 001 excédents d'investissement reportés,

**Dit**, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 10 avril 2025

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

